## SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.1. Présentation du territoire desservi	3455777
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)  1.4. Nombre d'abonnés  1.5. Volumes facturés  1.6. Détail des imports et exports d'effluents  1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)  1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert  1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées  1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)  1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration  1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration  2. Tarification de l'assainissement et recettes du service  2.1. Modalités de tarification  2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)  2.3. Recettes  3. Indicateurs de performance  3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)  3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)  3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)  3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)  3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)  3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)  4. Financement des investissements	4 
1.4. Nombre d'abonnés	4 5 5 6 7 7 7
1.5. Volumes facturés 1.6. Détail des imports et exports d'effluents 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 1.10.2. Quantités de tarification 2.1. Modalités de tarification 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 2.3. Recettes 3. Indicateurs de performance 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 4. Financement des investissements	4 5 5 7 7 7 7
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	5 6 7 7 7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)  1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.  1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.  1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).  1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.  2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.  2.1. Modalités de tarification.  2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).  2.3. Recettes.  3. Indicateurs de performance.  3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).  3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).  3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).  3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).  3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).  3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).  4. Financement des investissements.	5 6 7 7 7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 2.1. Modalités de tarification 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 2.3. Recettes 3. Indicateurs de performance 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3). 4. Financement des investissements	5 6 7 7 8 8
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	67788
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)  1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration  1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration  2. Tarification de l'assainissement et recettes du service  2.1. Modalités de tarification  2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)  2.3. Recettes  3. Indicateurs de performance  3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)  3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)  3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)  3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)  3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)  3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).  4. Financement des investissements	7 7 8 8
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7 8 8
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration  2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	7 8 8
<ol> <li>Tarification de l'assainissement et recettes du service</li></ol>	8 9
2.1. Modalités de tarification 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 2.3. Recettes 3. Indicateurs de performance 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3). 4. Financement des investissements	8 9
<ol> <li>Facture d'assainissement type (D204.0)</li></ol>	9
<ol> <li>Recettes</li></ol>	
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	10
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	10
<ul> <li>3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)</li></ul>	11
<ul> <li>3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)</li></ul>	11
<ul> <li>3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)</li></ul>	
<ul> <li>3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)</li></ul>	
<ul> <li>3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)</li> <li>4. Financement des investissements</li></ul>	13
4. Financement des investissements	14
	14
4.1 Montants financiers	15
	15
4.2. Etat de la dette du service	
4.3. Amortissements	15
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	les
performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	15
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibéra	ınte au
cours du dernier exercice	15
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	16
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	

## 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

	-			
Le service est géré au niveau ☐ commu ☐ interco				
Nom de la collectivité : SAINT-PER	RAVY-LA-COLOMBE			
• Caractéristiques (commune, EPCI e	t type, etc.) : Commune			
• Compétences liées au service :				
		Oui	Non	
	Collecte			
	Transport	$\overline{\checkmark}$		
	Dépollution			
	Contrôle de raccordement			
	Elimination des boues produites	$\checkmark$		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement			
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses			
Territoire desservi (communes adhe LA-COLOMBE	érentes au service, secteurs et hameaux de	sservis, e	tc.) : SAINT-P	ERAVY-
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Nor	1	
• Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation*: Juillet 19	98 🗖	Non	
• Existence d'un règlement de service	e ☑ Oui, date d'approbation* : à retrouv	er 🗖	Non	
1.2. Mode de gestio	on du service			
Le service est exploité en <b>☑ régie</b>				
•	prestataire de service			
☐ régie intér	ressée			
☐ gérance	de service public : affermage			
□ uelegation	ac service public . after mage			

 $\square$  délégation de service public : concession

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

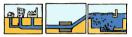
## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 652 habitants au 31/12/2015.

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 245 abonnés au 31/12/2015.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
SAINT-PERAVY-LA- COLOMBE					
Total				245	%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 255.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,26 abonnés/km) au 31/12/2015.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,66 habitants/abonné au 31/12/2015.

#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés		18 990	%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

|--|--|--|

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes exportés		0	
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes importés depuis		Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes importés depuis		Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2015

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 4,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 4,6 km

pas d'ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Ouvrages d'épuration des eaux usées *1.9.*



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration sans nom

Code Sandre de la station : _0443296\$1000											
Caractéristiqu	Caractéristiques générales										
Filière de traite		exe) Bo			Boue activée faible charge						
Date de mise en	n service			01/1	0/2006						
Commune d'in	plantation			SAI	NT-PERA	VY-LA-C	OLOMBI	E (45296)			
Lieu-dit				Rout	e de Corf	eu					
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		500							
Nombre d'abor	nnés raccordés			245							
Nombre d'habi	tants raccordés			652							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	<b>88</b> m	ı³/j						
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
G		☑ Aut	orisation	en date	du 02/02	/2004					
Soun	nise à	☐ Décl	aration en	date du .							
3.611		Type de	milieu réc	epteur	Sol						
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Napp	e de Beau	ce				
Polluant	autorisé	Conce	ntration au rejet (mg		•	et / ou			Rendement (%)		
DE	$8O_5$					et ou		ou			
DO	CO		et ou			ou					
M	MES					et		ou			
NO	NGL					et		ou			
N	 ΓΚ					et		ou			
	рН										
					L	et		ou			
NI	•				L	et		ou			
F	Pt	et ou									
Charges rejeté	es par l'ouvra	uvrage									
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	h (Oui/Non)		Do	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt '	
2411	(Oul/Noll)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/09/2015	oui	5.8	99	60	93	8.8	98	36.7	62	6.8	43

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

## 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration sans nom (Code Sandre 0445296S1000)		
Total des boues produites		5,9

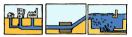
## 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration sans nom (Code Sandre 0445296S1000)		5,9
Total des boues évacuées		5,9

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:		1 764 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016				
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/	an)						
	Abonnement (1)	15 €	20 €				
Part proportion	nelle (€ HT/m³)						
	Prix au m³	1,87€/m³	1,89 €/m³				
Autre :		€	€				
	Taxes et redev	ances					
Taxes							
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %				
Redevances							
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,19 €/m³	0,19 €/m³				
	VNF rejet:	€/m³	€/m³				
	Autre :	€/m³	€/m <sup>3</sup>				

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 30/03/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	15,00	20,00	33,3 %		
Part proportionnelle	224,40	226,80	1,7 %		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	239,40	246,80	3,1 %		
Part du délégataire (en ca	as de délégation de serv	rice public)			
Part fixe annuelle			%		
Part proportionnelle			%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%		
Taxes	et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,80	22,80	0 %		
VNF Rejet :		<del></del>	%		
Autre :			%		
TVA	26,22	26,96	2,8 %		
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	49,02	49,76	1,5 %		
Total	288,42	296,56	2,8 %		
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,40	2,47	2,9 %		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE		

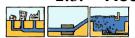
La facturation est effectuée avec une fréquence :

✓ annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Suite de la progression de la part fixe pour atteindre le cout réel. Ajustement de la part variable pour compenser la baisse des m3 vendus.

## 2.3. Recettes



## Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	38 463	39 285	2,1 %
dont abonnements	2 320	3 491	50,5 %
Redevance eaux usées usage non domestique	Intégré dans domestique	Intégré dans domestique	
dont abonnements	Intégré dans domestique	Intégré dans domestique	
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)	-140	-283	102 %
Total recettes de facturation	38 323	39 002	1,8 %
Recettes de raccordement	0	1680	
Prime de l'Agence de l'Eau	3821	3608	- 5,6 %
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Rémunération redevance modernisation BLB	34	34	0 %
Total autres recettes	3 855	5 322	38,1 %
Total des recettes	42 178 €	44 324 €	5,1 %

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : **42 610** €.

## 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,08% des 255 abonnés potentiels

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

## La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX				
(15 points)	T .		1	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	oui: 10 points	Oui	10	
points d'autosurveillance du réseau	non: 0 point	Our	10	
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au				
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points	0 .	_	
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5	
considérée comme effectuée)	1			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	e été obtenue pour la pa	rtie A)		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les				
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui		
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous			
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	conditions (1)	Oui	13	
l'inventaire des réseaux	Conditions	Oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		83%		
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0370		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous			
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	97%	15	
DADTIC C. ALITDEC EL CACCITO DE COMMANDO ANION ET				
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	nt été obtenus en partie	A et B)		
	nt été obtenus en partie 0 à 15 points sous		<b>x</b> 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	ot été obtenus en partie 0 à 15 points sous conditions (3)	A et B) 0%	0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	nt été obtenus en partie 0 à 15 points sous	A et B)		
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	t été obtenus en partie  0 à 15 points sous conditions (3)  oui : 10 points	A et B) 0%	0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	t été obtenus en partie  0 à 15 points sous conditions (3)  oui : 10 points	A et B) 0% Oui	0 10	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements	oui: 10 points non: 0 points	A et B) 0%	0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 10 points oui: 10 points oui: 10 points oui: 10 points	A et B) 0% Oui	0 10	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui: 10 points oui: 10 points oui: 10 points oui: 10 points	Oui Non	0 10 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points oui: 10 points non: 0 points oui: 10 points oui: 10 points oui: 10 points oui: 10 points	A et B) 0% Oui	0 10	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui: 10 points non: 0 point	Oui Non Non	0 10 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 points non: 0 points oui: 10 points non: 0 point	Oui Non	0 10 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui Non Non	0 10 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel	oui: 10 points non: 0 point	Oui Non Non	0 10 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points non : 0 point	Oui  Non  Oui  Oui	0 10 0 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	oui: 10 points non: 0 point	Oui Non Non	0 10 0	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui  Non  Oui  Oui	0 10 0 0	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent  VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui: 10 points non: 0 point	A et B)  0%  Oui  Non  Oui  Non  Oui	0 10 0 0 10	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent  VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point	Oui  Non  Oui  Oui	0 10 0 0	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent  VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui: 10 points non: 0 point	A et B)  0%  Oui  Non  Oui  Non  Oui	0 10 0 0 10	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie  VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)  VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)  VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent  VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point	A et B)  0%  Oui  Non  Oui  Non  Oui	0 10 0 0 10	

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

## 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration sans nom	23,2		100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration sans nom	23,2		100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

## 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration sans nom	23,2		100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration sans nom :

Filières mises en oeuvre		tMS
W	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commenter	☑ Conforme	5.9
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,9

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	73 125	66 625
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	6 500	6 500
Montant rembourse durant i exercice en e	en intérêts	2 678	2 453

#### 4.3. Amortissements



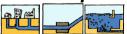
Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 34 982 € (compte 6811).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Améliorer la performance du lit de sable (exutoire de la station)	1000 €	0 €
Poser des voyants externes sur les installations pour signaler des défauts	1000 €	1000 €
Poser un filet anti volatiles (mouettes venant de la station compostage)	500 €	0 €

# 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



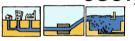
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service *n'a pas reçu de* demandes d'abandon de créance et n'en a pas accordé. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2015.

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		652
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		5,9
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]		2,47
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	96,08%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]		63
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0